

Rapport du jury d'admissibilité : concours externe d'assistant ingénieur
BAP J emploi type : assistant.e des ressources humaines - Session 2020

Le contexte :

L'épreuve écrite du concours externe d'assistant ingénieur/assistante ingénieure des ressources humaines s'est déroulée le mercredi 26 août 2020, de 14 heures à 17 heures.

Le calendrier, très retardé cette année, avait conduit le centre organisateur, l'Université Bordeaux Montaigne, à positionner l'épreuve écrite d'admissibilité durant la dernière semaine du mois d'août.

Cinquante-quatre candidats avaient été convoqués, vingt seulement ont choisi de se présenter à l'épreuve.

Ce faible taux de participation (37%) s'explique par le contexte de pandémie, les candidats et candidates ayant sans doute répuigné à se déplacer, à prendre les transports afin de rejoindre le lieu de déroulement de l'épreuve.

La confection du sujet de l'épreuve écrite d'admissibilité :

Chaque membre du jury avait rédigé par avance une proposition de note, un cas pratique, et des questions.

Lors de la réunion préparatoire, un choix a été opéré parmi le matériel existant, afin de confectionner un sujet principal et un sujet de secours.

Un barème très détaillé avait été également mis au point.

Le sujet principal comportait :

- En première partie : la rédaction d'une note de deux pages (promotion de l'apprentissage et lancement d'une campagne de recrutement pour accueillir des apprentis dans les services)
- En deuxième partie : la réponse à un cas pratique relatif à une situation de demande du bénéfice du dispositif de rupture conventionnelle par un agent (rédaction du courrier de réponse à l'agent, complétude de la convention de rupture conventionnelle, calcul de l'indemnité)
- La troisième partie : consistait à répondre à dix questions.

Le sujet présenté aux candidates et candidats permettait de vérifier leurs connaissances et compétences de façon large.



Les travaux du jury : correction, harmonisation et délibérations.

Le faible nombre des copies a permis la mise en place d'un système de double correction. Chaque copie a ensuite fait l'objet d'un examen collectif lors des procédures d'harmonisation et avant l'attribution par le jury de la note définitive.

Concernant la note de synthèse sur l'apprentissage, les candidats ont eu tendance à réinterpréter le sujet, ou à effectuer une simple reprise des textes proposés en oubliant de décrire les modalités opérationnelles de mise en œuvre.

Le cas pratique relatif à la demande de rupture conventionnelle a désarçonné les candidates et candidats du concours : peu d'entre eux/elles ont réussi à calculer l'indemnité et même lorsque le calcul était juste, le chiffre donné n'était pas expliqué.

Les réponses aux questions ont permis à certains candidats d'engranger des points ; pour certains autres, l'acquisition des connaissances permettant de répondre aux questions, qui étaient somme toute de facture assez classique, n'avait pas été effectuée en amont.

La mise en place d'une double correction et d'une procédure d'harmonisation rigoureuse a permis aux membres du jury de dégager à l'unanimité de bonnes, voire de très bonnes copies. Huit candidates ont ainsi passé le seuil de l'admissibilité, soit un taux de réussite de 40%.

Les recommandations aux candidates et candidats.

De manière générale, les candidates et candidats ont éprouvé des difficultés à gérer leur temps : trop investis sur les questions, certains candidats n'ont pas été en mesure de tout finir et des parties d'épreuve étaient manquantes.

Une lecture attentive des consignes est vivement recommandée : elles comportaient en effet des indications relatives au temps maximum à consacrer à chaque partie, afin d'orienter les candidats lors de leur épreuve.

Une lecture attentive permettrait en outre d'éviter une « réinterprétation » du sujet : il convient en effet d'arriver à prendre de la distance au regard des différents documents proposés afin de comprendre et de répondre réellement aux demandes ou aux questions posées.

Fait à Pessac, le 27 octobre 2020

La présidente du jury
Cécile Méoule-Darriet